



# Projet de prison à Magnanville : rien n'est fini !

## « QUATRE ANS DÉJÀ... UNE AVANCÉE ! »

Une avancée significative dans l'élaboration du Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France à l'horizon 2040 (SDRIF-E).

Dans notre contexte local, le zonage d'aménagement du SDRIF-E prévoyait initialement, à la demande de l'État, une pastille d'artificialisation destinée à la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Cette pastille a été supprimée par la Présidente de la Région Île-de-France à l'issue de l'enquête publique relative au SDRIF-E.

Le Vendredi 3 mai 2024, la commission d'enquête a rendu un avis favorable au projet de révision du SDRIF-E, tel que demandé par la Région Ile de France.

*À noter toutefois un commentaire de cette même commission, les choix de l'État en matière d'implantation de nouvelles prisons s'imposent à la région. On peut légitimement s'interroger sur la manière dont ces décisions sont prises, en particulier lorsqu'elles semblent entrer en contradiction avec d'autres normes imposées par l'Etat, telles que la trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette) ou les objectifs de préservation des zones agricoles.*

Le Jeudi 12 juin 2025, l'ensemble des dispositions du Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-E) est validé par le Conseil d'État « à l'exception de quelques modifications, sans lien avec notre secteur », et officialisé par un décret du Premier ministre, publié le 12 juin 2025.

Ce résultat est l'aboutissement d'un travail collectif et d'une mobilisation soutenue tout au long de l'enquête publique. Il a été rendu possible grâce à vos contributions, aux échanges argumentés, la remise d'un dossier détaillé auprès du Président de la commission d'Enquête et de la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de France...

## « UNE VEILLE ACTIVE s'impose »

Le Résultat de ce travail collectif représente une étape majeure... mais ce n'est pas une fin en soi !

Ceci étant dit rien n'est fini, le risque de voir réapparaître le projet de centre pénitentiaire à Magnanville reste présent. Ce retrait ne signifie pas l'abandon du projet, il doit être relocalisé.

Selon une réunion interministérielle fin 2024, l'administration pénitentiaire envisagerait de repousser l'échéance finale de son plan « 15 000 places » à l'horizon 2032. À ce jour, aucune localisation n'a été officiellement identifiée ou annoncée !

Le constat, Il est donc essentiel de maintenir une veille active !

## UNE BASE SOLIDE, construite sur des fondements argumentés »

-  0 - Point de Situation Vidéo 1,28 mn - Oct. 2021
-  1 - Première Analyse Environnementale 8 pages - Oct. 2021
-  2 - MANIFESTE complet 175 pages - V1 Déc. 2021 et V2 Fév. 2022
-  3 - La Sécurité et l'Education de nos Jeunes Générations 30 pages - Mai 2023
-  4 - Rapport Evaluation et de Constat 87 pages - Mars 2024

Dans ce contexte, nous souhaitons recruter de nouvelles forces vives, afin d'assurer la pérennité de l'Association, la continuité des actions engagées et maintenir une veille active.

Rejoindre le bureau, c'est contribuer activement à une cause locale essentielle, à la fois citoyenne et environnementale.

Les membres du comité de pilotage de l'association TMCP sont à votre écoute :

N'hésitez pas à poser vos questions et à partager votre intérêt, ainsi que d'apporter votre vision.

## Nous comptons sur vous !

Association TMCP  
« Tous Mobilisés Contre une Prison à Magnanville »  
31, Avenue de l'Europe  
78200 MAGNANVILLE  
Tél. 06 44 38 02 03  
[Siret n° : 907 976 286 00019 – APE : 94.99Z](mailto:contact@tmcp.fr)  
Email : [contact@tmcp.fr](mailto:contact@tmcp.fr)